Audience à la Direction du CNOUS du lundi 5 Octobre 2015

Au titre d'A&I-UNSA étaient présents Jean-Marc BŒUF, Secrétaire général, Philippe MESNIER, Secrétaire général adjoint et Pascal CAMUS, chargé de mission Réseau CNOUS CROUS, représentant au CA et au CTC du CNOUS.

Le CNOUS était représenté par M.HOUZEL directeur, Mme DOLL sous-directrice des ressources humaines et Mme MOREAU, département des Personnels Administratifs.

Nous avons rappelé le contexte de cette audience :

- Le bilan de rentrée

-Les logements de fonction

- Le temps de travail

- Le RIFSEEP

-Le nouveau décret sur les Œuvres Universitaires

Le bilan de rentrée nous a permis de faire le point d'étape avec la mise en œuvre du projet 2020. Nous avons évoqué des dysfonctionnements notamment en ce qui concerne la mise en place de la nouvelle monétique, la dématérialisation du dossier social étudiant. La question est la circulation de l'information et la non-concertation sur la réorganisation des services. Dans nombre de CROUS des collègues sont en souffrance subissant un management inadapté et une application à marche forcée.

Nous avons fait état de la constance et de la cohérence de notre position depuis ces trois dernières années. Nous estimons que le projet stratégique du réseau à l'horizon 2020 doit être soutenu. Il constitue par ailleurs une réponse argumentée efficace aux questions posées par le rapport de la cour des comptes. Pour autant nous continuons à contester la méthode. Les seuls CROUS où des efforts sont faits dans ce domaine sont dans une logique de retour impératif à l'équilibre. Dés lors, les personnels ne peuvent qu'être inquiets. Beaucoup de témoignages font état d'une réelle incompréhension.

Le directeur du CNOUS a pris acte de notre approche exigeante de la situation. Suite à notre demande, un débat est prévu sur le projet 2020 au Conseil d'Administration de mi-octobre.

Monsieur Houzel rappelle le rôle essentiel et incontournable du réseau au service de la vie étudiante. Il souligne notamment les avancées significatives en citant à titre d'exemple les nouvelles dispositions donnant aux CROUS un droit de regard sur les attributions de logements sociaux aux étudiants. Il souhaite la construction d'un réseau professionnel, avec des personnels solidaires.

Pour A&I-UNSA, le rôle des DUG doit être redéfini. Le métier a évolué. Les fonctions managériales sont essentielles et nécessitent une responsabilisation et une confiance de la part de la direction des CROUS.

Monsieur Houzel nous rappelle qu'un GT « Administratifs » est prévu, il attend des contributions écrites.

Pour A&I-UNSA, le projet 2020 doit s'appuyer sur une organisation du réseau efficace privilégiant l'addition des compétences et non leur dispersion. Les personnels doivent être placés au plus prés des étudiants.

Nous avons des métiers exigeants. Ils doivent être clairement affichés, reconnus et attractifs. Le rôle de l'AENES est essentiel. Les directeurs de CROUS doivent tout mettre en œuvre pour promouvoir le réseau auprès des collègues relevant de cette filière et s'investir plus efficacement pour présenter nos métiers dans les IRA.

Concernant la place de l'AENES, le Directeur a fait part de son attachement aux filières favorisant une réelle mobilité.

Nous avons également abordé le régime indemnitaire avec le RIFSEEP, pour A&I-UNSA la circulaire unique ministérielle et ses annexes doivent s'appliquer dans tous les secteurs et établissements du MENESR y compris la cartographie. Il ne saurait exister pour nous de régimes « dérogatoires ». Mme Doll, sous-directrice des personnels a prévu une journée de travail sur le RIFSEEP avec les DRH du Réseau. Le travail sur la cotation des postes est essentiel poursuit-elle, nous sommes d'accord avec cette approche et rappelons nos exigences notamment sur un complément indemnitaire annuelle le plus réduit possible, le montant mensuel structurel devant être privilégié. Nous suivrons avec attention ce dossier essentiel pour nos collègues.

Nous avons également abordé le problème relatif aux charges locatives concernant les logements de fonction et notamment le moratoire de 4 mois décidé par le Premier Ministre. Mais que se passera-t-il ensuite ? Nous avons saisi le cabinet de la Ministre et restons vigilants car cette mesure aura un impact financier conséquent pour les personnels concernés. En termes d'attractivité, elle mettra le réseau en difficulté.

La récente actualité avec la remise du rapport de la Cour des Comptes à la commission des finances du Sénat sur « l'autonomie financière des universités » nous a amené à évoquer le temps de travail. Il nous a semblé utile de rappeler notre position, qui est celle des syndicats BIATSS de l'UNSA Education, à savoir l'application de l'accord du 16 octobre 2001 qui donne le cadrage national sur le temps de travail des personnels BIATSS dans l'ensemble des services et établissements du MENESR dont les CROUS. Nous avons dénoncé les velléités du directeur du CROUS de Grenoble de s'affranchir de l'accord cadre signé avec le ministre Jack Lang. Monsieur Houzel nous en a donné acte.

Concernant le nouveau décret sur les Œuvres Universitaires, le directeur du CNOUS nous a informés qu'un CT Central se déroulera le 17 novembre afin d'en débattre suite aux derniers arbitrages rendus.

En fin d'audience, nous avons abordé certaines situations difficiles individuelles ou collectives recensées dans des CROUS.

Pascal CAMUS